

REGLEMENT DU CONCOURS DE VÉLOS, DRAISIENNES ET TROTTINETTES FLEURIS DIMANCHE 26 MAI 2024

Article 1 : Objet du concours

Ce concours est organisé par la ville de Deuil-La Barre dans le cadre de la Fête de la Nature édition 2024.

Article 2 : Modalités d'inscription

Le concours est ouvert aux enfants à partir de 3 ans et aux adultes. Les participants devront remplir le bulletin d'inscription ci-joint. L'inscription se fait sur place le jour de l'évènement avant 10h.

Article 3 : Calendrier du concours

Le concours aura lieu le dimanche 26 mai 2024 et se déroulera de la manière suivante :

9h30 à 10h : Accueil des participants et inscription rue Jean Bouin au niveau de la coulée verte

10h : Inauguration de la coulée verte

10h30 : Défilé des vélos entre la coulée verte et le parc Winston Churchill selon un parcours défini

12h30 : Remise des prix

Article 4 : Modalités de participation

Ce concours est **gratuit et ouvert à tous les Deuillois**. Les participants devront décorer un vélo, une draisienne ou une trottinette, comme ils l'entendent, dans l'esprit d'une décoration fleurie. Ils pourront utiliser tous les objets et les matières nécessaires à sa décoration (papier crépon, carton, fleurs naturelles, fleurs artificielles, panier, matériaux de récupération ou recyclés). Une seule consigne : faire preuve d'originalité ! Attention, pour participer au concours ainsi qu'à la parade, le participant devra pouvoir rouler avec son vélo, sa draisienne ou sa trottinette fleuri(e).

Ce concours comporte 2 catégories :

Catégorie 1 : Enfants de 3 à 14 ans

Catégorie 2 : + 14ans

Article 5 : Rassemblement et évaluation du jury

Le jury, constitué des membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) présents à la manifestation, se réunira à partir de 12h pour délibérer afin de déterminer le gagnant dans chaque catégorie. Chaque membre du jury votera pour le vélo, la draisienne ou la trottinette qu'il préfère selon les critères suivants : aspect général, choix des matériaux et accessoires utilisés, créativité et originalité des réalisations. Le gagnant sera le participant ayant obtenu le plus de voix dans sa catégorie.

Article 6 : Responsabilité

Les enfants mineurs sont sous la seule responsabilité de leur responsable légal qui doit être présent à ses côtés pendant la durée du concours et notamment le défilé. Dans ces conditions les organisateurs ne pourront être tenus responsables des incidents et/ou accidents qui pourraient survenir aux participants mineurs.

Article 7 : Autorisation / Droit à l'image

Les participants et les responsables légaux de chaque enfant autorisent la prise de photos et leur utilisation dans le cadre de la valorisation de cette action par tout moyen de communication (site internet et réseaux sociaux, bulletin municipal, presse, ...)

Article 8 : Acceptation

Les responsables légaux autorisent leur enfant à participer au concours. Les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents. Les participants et responsables légaux de chaque enfant acceptent sans réserve le règlement intérieur du concours ainsi que toutes les décisions prises par le jury.

BULLETIN D'INSCRIPTION DU CONCOURS DE VELOS, DRAISIENNES ET TROTINETTES FLEURIS DIMANCHE 26 MAI 2024

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... AGE :

Si le participant est mineur, nom et prénom du responsable légal :

.....

Catégorie 1 : Enfants de 3 à 14 ans

Catégorie 2 : + 14ans

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours de vélos fleuris

J'accepte la prise de photographies ainsi que leur éventuelle diffusion (site internet, presse...)

En qualité de responsable légal, j'autorise mon enfant mineur à participer au concours de vélo fleuri.

Signature du participant (pour les mineurs, signature du responsable légal)

Le /...../.....

Réservé à l'organisation
N°